

Image not found or type unknown



Droit-nationalite-francaise

Par **Cecille**, le **27/05/2009** à **02:36**

Bonjour,
Mon grand père est né en Algérie en 1903. Mon père est né en Egypte le 24 août 1929 et sa naissance a été enregistrée à Oran, l'Algérie le 16 octobre 1929. Son certificat d'acte de naissance délivré à Oran déclare qu'il est né à Caire, Egypte. Je suis né en Egypte en 1953, mais ma naissance a été enregistrée en Egypte, pas en Algérie. Je vous demande d'avec gentillesse faites-moi savoir si j'ai le droit de recevoir la nationalité française par filiation paternel et si oui, la procédure pour le demander. Merci beaucoup à l'avance. L'attente de votre réponse.